

L'ENTR'ACTE



LYONNAIS,

Gazette des Salons et des Théâtres, Portraits d'Artistes, Croquis, Modes, etc.

L'ENTR'ACTE paraît tous les Dimanches, et se vend dans les Théâtres. — Prix de l'abonnement : 3 fr. pour 3 mois. — Un numéro avec dessin, 30 c.; sans dessin, 15 c. — On s'abonne à Lyon, rue de la Préfecture, 2, à l'entresol (une boîte est dans l'allée). — Prix des insertions : 25 c. la ligne. On traitera de gré à gré pour les annonces d'une certaine étendue. — Les Avis et Réclamations devront être adressés *franco* au Bureau de l'Entr'acte. — Les abonnements et les insertions sont reçues à Paris, à l'Office-Correspondance de LEPELLETIER-BOURGOIN, place de la Bourse, 6.

REVUE THEATRALE.

Les annales des débuts ne sauraient offrir des faits aussi arbitraires, aussi scandaleux que ceux qui se passent cette année dans nos théâtres. Huit ou dix personnes luttent chaque soir de la manière la plus cynique contre tout un public, et, faut-il le dire? l'autorité n'a pas encore su trouver le moyen de faire cesser ces pernicious désordres. La fermeture de nos salles nous paraît pourtant une chose assez sérieuse pour qu'on tâche de prévenir ce malheur.

Jamais menées ne furent plus injustes que celles dont on poursuit la direction et ses pensionnaires. Le prospectus de nos troupes était composé de toute l'élite des artistes des autres villes. M. Adam était allé à grands frais choisir ses sujets à Marseille, à Bordeaux et à Rouen. Ils nous venaient tout vibrants encore des brillants adieux que leur ont faits ces différentes villes; et les sifflets incessants de quelques individus avides de scandale les ont accueillis parmi nous sans les avoir entendus. Voici donc le fruit que doivent attendre toutes les bonnes dispositions d'un directeur! Nous pouvons assurer cependant que le désir le plus ardent de M. Adam, dont chacun se plaît à honorer le caractère, est de se concilier les sympathies du public; rien ne lui aurait coûté pour arriver à ce but. C'est ainsi que, si ses louables efforts avaient été compris, il aurait engagé une troisième forte chanteuse au mois de septembre prochain, pour pouvoir reproduire plus souvent les meilleurs ouvrages du répertoire; mais comment effectuer des projets aussi avantageux pour le public lorsque huit ou dix turbulents abonnés ont le droit d'empêcher un spectacle et de faire retirer une artiste que six cents spectateurs demandent?

Quelle garantie plus sûre, plus évidente la direction pouvait-elle offrir du talent de ses sujets que celle de les choisir parmi ceux dont les premiers théâtres de France enregistraient tous les jours les beaux succès? Fallait-il donc aller les recruter avec plus d'espoir dans les troupes de Clermont-Ferrand et de Perpignan? Écoutez les Bordelais et ils vous diront que M^{lle} Renouf a fait leurs délices pendant toute la durée de son séjour parmi eux; je ne sache pas pourtant que les huit ou dix siffleurs qui troublent nos spectacles soient de force à donner des leçons de goût musical aux abonnés du Grand-Théâtre de Bordeaux.

Nous ne pouvons nous expliquer la conduite de l'autorité pendant la soirée de vendredi; elle reconnaissait que M^{lle} Renouf était demandée par tout le public, elle usait de moyens extrêmes, et auxquels la direction est tout-à-fait étrangère, pour faire taire les turbulents, et lorsque tout rentrait dans l'ordre, elle est venue déclarer que M^{lle} Renouf ne reparaitrait plus sur la scène. C'était assurément l'histoire de la montagne qui enfante une souris. Fallait-il donc avoir recours à tout ce grand déploiement de forces pour avouer après que MM. les siffleurs avaient raison d'imposer leurs impudents caprices à tout un public? Il nous paraît juste alors que cette autorité indemnise le directeur que cette décision frappe si rudement. Prévoit-on bien les pertes immenses qu'entraînent pour la direction la retraite de M^{lle} Renouf et l'encouragement qu'elle donne aux cabaleurs? Si le talent de cette artiste n'a pu suffire, où en trouvera-t-on un plus satisfaisant? Quelques personnes ont demandé M^{me} Roule; mais il nous est facile de publier la correspondance par laquelle cette chanteuse ne consent à venir à Lyon qu'après avoir débuté au Grand-Opéra de Paris, c'est-à-

dire dans deux mois, et encore porte-t-elle le prix de son engagement à un chiffre qui dépasse de beaucoup ce que permet de faire le budget de l'administration. Il faut alors que le directeur, sur la foi d'un correspondant dramatique, se mette dans le cas déplorable de faire venir une artiste telle, par exemple, que M^{me} Firmin-Laboissière. La saison est trop avancée pour qu'il soit possible d'engager un talent réel.

L'indignation nous prend au cœur, quand nous songeons à tout le mal que peuvent amener les funestes fantaisies de huit ou dix personnes. Combien d'existences se trouveraient compromises par la fermeture de notre Grand-Théâtre! Quelle rude atteinte cette fermeture ne porterait-elle pas au commerce même de notre ville! Jamais notre opéra n'aurait pu être aussi brillant, aussi complet que cette année, si des tapageurs n'étaient venus tout détruire. Assurément nous n'approuvons point les moyens violents qu'emploie parfois la police, mais il est facile de reconnaître les siffleurs, car se sont toujours les mêmes, et alors il nous paraît sage de la part de l'autorité de leur interdire l'entrée des théâtres pendant toute la durée des débuts; ce serait là le vrai moyen de laisser les choses s'accomplir dans leur ordre.

VERGNIOLE.

Grand-Théâtre.

La Lucia de Donizetti, cette musique si mélodieuse, si plaintive, avait attiré dimanche dernier un nombreux public. M. Dabadie faisait son deuxième début par le rôle d'Asthor et déployait cette large voix, si belle dans le médium et dans les notes élevées, que nous lui connaissons déjà. M^{lle} Joly recueillait comme toujours des bravos universels, dans un rôle dont la création fait honneur à son talent. M. Siran était le beau ténor que vous savez. Les applaudissements lui sont toujours fidèles quand il veut.

Le soir même où M. Alerme arrivait sans encombre à la fin de ses débuts dans *la Lettre de Change*, M^{me} Firmin-Laboissière faisait son premier essai dans *le Maître de Chapelle*, qui procurait un triomphe à M. Dabadie pour sa troisième épreuve, et dans *le Concert à la Cour*. Il est vraiment malheureux pour la direction que sur les assertions d'un correspondant elle se trouve dans le cas de produire des artistes d'un talent aussi négatif que celui de M^{me} Laboissière; car, outre qu'elle perd des avances d'appointements considérables, il se trouve toujours des personnes assez bien disposées pour rejeter sur elle seule toute la responsabilité de semblables engagements.

Jeudi la rentrée de M. Pouilley dans *le Comte Ory* a été le prétexte de scènes fort bruyantes. Cet artiste, pour qui depuis long-temps les suffrages étaient unanimes, n'a vu qu'une injustice flagrante dans l'accueil qu'on lui faisait et s'est laissé entraîner à des gestes que nous ne saurions trop blâmer, car il est convenu que l'artiste doit se laisser égorger sans se plaindre.

Gymnase.

Comment rendre compte des représentations de M^{me} Leplus, sans faire comme certaine *dame âgée* dont parle Ambroise? Toutes les formules d'éloges ont été épuisées, et vraiment tout ce que nous trouvons de mieux à dire aujourd'hui, c'est que la foule n'a pas fait défaut une seule fois à l'artiste parisienne qui va nous quitter, couronnée de lauriers et d'or.

M. Lambert a fait sa rentrée par le rôle de Cantal de *Henri Hamelin*. La cabale ourdie contre lui a été étouffée par le sentiment de la honte.

Quand est venu le moment de l'œuvre, les *grands meneurs* n'ont plus eu de courage et il ne s'est trouvé que des applaudissements pour un artiste que le public d'Anvers avait salué par un rappel et des couronnes lors de son départ de cette ville. Puisque nous parlons de M. Lambert, nous devons signaler un fait dont les auteurs sont vraisemblablement aussi les *grands meneurs*.

Dans *Bertrand et Suzette* quelques sifflets se sont adressés à M. Seguy, qui, par zèle et par complaisance, s'était chargé du rôle du général, lequel n'est pas de son emploi. C'est une manière toute nouvelle de remercier un artiste de son travail et de ses dépenses non obligés pour complaire à la direction et varier les plaisirs du public. Les justes observations de M. Ségué ont été, du reste, fort bien comprises, et des bravos continuels l'ont accueilli ensuite dans ce rôle qu'il a joué en habile comédien.

Des acteurs d'hier et d'aujourd'hui.

C'était, je crois, au commencement de 1778 ; le célèbre Lekain venait de mourir, laissant au plus digne l'empire de la scène. Après lui il devait être périlleux de ramasser le sceptre : l'acteur Larive eut ce courage. Mal accueilli d'abord, puis sifflé du parterre, je veux dire des beaux esprits du jour, cet artiste eut à essuyer plus d'une humiliation. Il avait beau se ruer en efforts sur son rôle et se faire lui-même, car là était son écueil, il ne recueillait que de nouveaux hourras ; jusqu'à ce qu'un soir on jeta sur la scène un quatrain qui fut lu en public et qui finissait par ces vers :

Lekain a passé l'Achéron,
Mais il n'a pas laissé ses talents sur LA RIVE.

Le calembour est né français ; ne nous étonnons plus si l'esprit français est si souvent injuste à son insu. Or, savez-vous pourquoi l'héritier de Lekain sur la scène ne fut pas l'héritier de Lekain dans l'enthousiasme public ? Savez-vous pourquoi, avec de l'originalité et un talent flexible, il advint à Larive désappointement et critique ? C'est que l'acteur avait voulu marcher avec le germe des idées nouvelles, c'est qu'il avait senti en lui ce génie actif de transition et de mieux vers lequel gravitent toutes choses. Et maintenant qu'il n'y a plus à en douter, je demande pardon à feu la critique du XVIII^e siècle. Avec de l'esprit, elle jugeait à faux ; elle faisait plus et niait un principe essentiel : le progrès dans l'art.

Mais voilà qu'aujourd'hui même, où sur ce point la lumière a été faite pour tous, il en est qui consacrent encore ce système de somnolence et d'inactivité : ils nient, dans la scène surtout, cette récrimination de chaque jour, qui a fait oublier Baron par Lekain et Lekain par Talma. Le plus poignant crève-cœur que vous puissiez donner à un abonné quand même de l'ancien répertoire, est de préférer devant lui les acteurs d'aujourd'hui aux acteurs de son temps ; il vous traitera, à coup sûr, de mécréant, d'hérétique et que sais-je ? Si vous osez prétendre que l'acteur d'hier n'a pas pu être ce qu'il sera demain, que, malgré les nuances dans les motifs d'émotions, l'un et l'autre vont au même but ; qu'en un mot, chez l'artiste original, tout ce qui est est bien, vous n'aurez fait cependant que paraphraser le proverbe : *Autre temps autres mœurs*.

Depuis que le théâtre s'est dessiné et a pris forme en France, le génie de notre société, soumis constamment à la prépondérance des idées, a changé avec elles. Il a suivi une marche uniforme et je crois vrai de dire qu'il s'est organisé en force plutôt qu'en sensibilité. Cette marche devait être suivie par la littérature, par le théâtre écrit, et le théâtre *chair*, c'est-à-dire l'acteur, dont la mission est de représenter l'homme à l'homme, n'en a pas été plus exempt. Durant les périodes de sécurité sociale, l'artiste était sensible ; avec les secousses publiques et les ébranlements, avec les révolutions et le sang, il est devenu plus énergique et plus âpre. Dans ces deux cas, j'ignore où est le mieux, mais l'acteur fut toujours ce qu'il devait et pouvait être.

Voilà pourquoi, nous hommes d'aujourd'hui, nous n'avons rien à envier au passé ; voilà pourquoi tous les grands artistes ont paru à propos par une volonté providentielle, pourquoi toutes les illustrations en poussière, pourquoi Dufresne, par exemple, pourquoi Dancourt ou la Lecouvreur ou Lekain paraîtraient à notre scène comme des anachronismes.

Cette coïncidence de l'acteur avec la société se personnifie dans les grands tragédiens ou dramaturges qui ont brillé successivement au théâtre depuis plus de deux siècles. C'est entre le doux et le fort, entre le cœur et l'âme, entre la tendresse et l'énergie, que sont échelonnés, d'une part, Lekain et Talma, de l'autre, Ligier, Frédéric Lemaitre,

Bocage, belle trinité dramatique, esprits créateurs, mais avant tout de leur époque ; jugeons-les à la taille de leur époque, où ils sont, pour ainsi dire, enchâssés en relief.

Lekain avait trente-deux ans quand son génie fut révélé à la scène française : les talents de haute stature sont rarement précoces. Ce fut Voltaire qui, le premier, par cette merveilleuse attraction entre le goût et le beau, reconnu en lui la vocation, l'arracha à son premier métier, et de l'artiste *matière* fit jaillir l'artiste *intelligence*. A l'auteur de *Rome sauvée* il devait appartenir de trouver un cœur façonné au rôle de Titus. Les succès de Lekain datent de ses débuts, qui eurent lieu en 1750. Et comment n'aurait-il pas plu à son siècle, à ce siècle du madrigal et des bouquets à Chloris, lui si tendre et si doux, dont les biographes exaltent avant tout la sensibilité ? C'étaient, dit La Harpe, de ces sanglots tels qu'on les a entendus dans Vendôme, avec tant de transports, lorsqu'il disait :

Vous avez mis la mort dans ce cœur outragé.

La fatigue de ses rôles, poursuit le grand critique, était en proportion de la sensibilité qu'il y mettait ; ses cris et ses larmes étaient de vraies souffrances. Il était impossible qu'avec cette ardeur d'émotions la machine physique pût y tenir long-temps ; il mourut à 49 ans.

Lorsque Talma parut, le mouvement des idées était déjà changé ; l'époque de 93 avait placé son échafaud entre Lekain et lui comme un point de démarcation. Le peintre avait jeté sur ses décors une teinte plus chaude, et le public ne cherchait plus au théâtre les mêmes sensations. Puis vint l'empire avec ses pompes militaires et ses trophées de bronze, puis la première moitié de la Restauration qui se ressentit de l'Empire. Talma, durant ces trois règnes, se posa en type sur la scène et advint à son tour novateur. Il eut moins de sensibilité que Lekain, mais plus d'énergie en revanche. « Talma, écrit la veuve du grand artiste dans ses études sur l'art, Talma, si puissant sur la scène, n'a jamais bien pu jouer certains rôles dans lesquels Lekain ou Larive même avaient, comme on dit, *planté la foi*. Le mot fameux : *Zaire, vous pleurez !* que Lekain prétend n'avoir bien dit à son gré qu'une fois dans sa vie, le faisait suer à grosses gouttes, et cela en pure perte. Il jouait bien mieux *Othello* qu'il avait créé. » — Voilà pourquoi Talma fut admiré sous le Directoire, fut admiré sous l'Empire et dans les premiers jours de la Restauration. Passons à notre époque.

Si nous avons exploité le poignard, employé le poisson, prodigué le sang et le terrible, c'est qu'à tout analyser, il y a complicité dans notre état moral. Que faire, après tout, si le public cherche de fortes émotions, s'il veut être puissamment ébranlé, s'il aime Triboulet, s'il aime Richard d'Arlington ? Mais Richard, Antony, Triboulet, c'est Ligier, c'est Bocage, c'est Frédéric Lemaitre, ils les ont moulés sur nature ; tous trois sont, sans trop augurer, la personification de notre drame moderne. A d'autres que nous, toutefois, le soin de les juger à fond ; c'est assez de les mettre en cause. Mais silence, et point d'évocations à la mémoire de Lekain comme à celle de Talma. Il ne peut y avoir parallèle entre eux et les grands noms de la scène nouvelle. Hier comme à présent les acteurs vrais ont résumé leurs jours ; hier comme à présent ils ont été leur époque, et malgré leur dissemblance, ils n'ont rien à s'envier : leur part est également belle.

EMILE FONTAINE.

Un arrêté municipal.

M. le maire de Toulon vient de prendre, au sujet de la bibliothèque communale, un arrêté trop curieux pour que nous n'en régaliions pas nos lecteurs. Nous en empruntons l'analyse à l'*Éclair* de Toulon, en lui laissant toute la responsabilité des altérations qu'il aurait pu faire subir au texte :

« Il était difficile quelquefois de retenir le nom des lecteurs ; à l'avenir ils seront tous numérotés, appelés par leurs numéros, et obligés de se faire connaître par ce même moyen au bibliothécaire, toutefois sans parler autrement qu'au son des clochettes disposées pour l'usage des lecteurs et du bibliothécaire. Quand un lecteur aura commencé un livre, nul autre n'aura le droit de le demander. Il est défendu de plier les feuillets en cornes, sous peine d'un bannissement perpétuel.

» Les savants qui voudront avoir des livres chez eux en feront la demande sur papier timbré ; mais les adjoints, les conseillers municipaux, les architectes et l'archiviste sont déclarés exempts de timbre.

» Les gravures, cartes, plans, etc., ne peuvent néanmoins sortir de la bibliothèque, excepté pour les membres de la famille royale qui ne voudraient pas se déranger. Dans ce cas, ce serait le maire et non plus

L'entracte lyonnais.



Lith. Berand, rue S. Gém., 8 à Lyon

M^{me} PERROT-GRISI.

bibliothécaire qui les porterait aux princes et les reprendrait en ses mains.

» Il paraît qu'il entrerait toutes sortes de gens et bêtes à la bibliothèque. M. le maire vient de mettre ordre à cet abus. Il est défendu à l'avenir de fumer ni pipe ni cigare; de se faire apporter des boissons, soit limonades ou autres, et toujours sous peine de bannissement; d'allumer ni lampe, ni chandelle, ni bougie pour chercher quelque chose dans un lieu obscur, bien entendu. Le lecteur qui aura soif pourra se faire servir par le bibliothécaire un verre d'eau, qui ne sera pas sucrée, puisque l'arrêté porte que le bibliothécaire est tenu de donner ce verre d'eau gratis, faute de quoi il sera cassé (le bibliothécaire).

» Enfin inhibition formelle est faite à certains animaux d'entrer dans la bibliothèque; de ce nombre sont les chiens, les chats et les singes que voudraient pouvoir introduire quelques lecteurs. La porte sera fermée aux animaux de cette espèce et à leurs maîtres sous peine d'être poursuivis devant les tribunaux compétents par les soins du commissaire de police chargé de dresser procès-verbal des infractions. »

A une demoiselle de comptoir.

SONNET.

Oh! dis-moi donc pourquoi mon cœur entre en furie
Quand la foule profane agenouillée autour
De ton comptoir, autel de la galanterie,
Te couve avidement de ses yeux de vautour!
Et d'où vient qu'il suffit que ta bouche sourie
Avec candeur, ainsi qu'une enfant sans détour,
A cette tourbe ignoble et de vices pètrie,
Pour que mon cœur se change en un brasier d'amour!
Pourquoi j'aime ta taille et sa grâce si molle,
Ta pudeur que le monde à son cynisme immole,
Ta prunelle d'azur au regard surhumain!
Pourquoi j'aime ta voix aux inflexions douces,
Ton corps souple, ondoyant, qui se meut sans secousses!
Pourquoi j'aime ton pied, pourquoi j'aime ta main!

SARDANAPALE.

CAUSERIES.

Nous publions aujourd'hui le portrait de M^{me} Perrot-Grisi dont nous aurons occasion d'applaudir le gracieux talent cette semaine.

— Demain lundi le théâtre du Gymnase donnera au bénéfice d'Ambroise une représentation extraordinaire, qui se composera de deux nouveautés: *la Nouvelle Geneviève de Brabant*, drame burlesque en deux actes; *Paul et Pauline*, comédie-vaudeville mêlée de chant, et du concours de M^{me} Jenny Colon-Leplus, qui a voulu faire ses adieux au public lyonnais par une action généreuse. L'élément le plus puissant d'attraction pour le public sera certainement le nom d'Ambroise, notre acteur de prédilection; mais le choix du spectacle promet une soirée délicieuse, car *la Nouvelle Geneviève* est bien l'œuvre la plus exhaltante que puisse fournir le répertoire bouffon. Ajoutez à cela que ce sont MM. Breton, Ambroise, Célicourt et M^{me} Adam qui en sont les interprètes. Ainsi donc demain il y aura foule au Gymnase.

— Il vient de paraître chez le libraire Nourtier une brochure qui doit être lue avec empressement par toutes les personnes qui s'adonnent à l'étude de la science du droit. L'auteur, M. Marius Chastaing, passe en revue toutes les dispositions de la loi concernant les faillites, et les fait suivre des considérations les plus logiques et les plus morales. Cette brochure révèle tout à la fois le penseur sérieux, le juriste profond et l'écrivain distingué. (Voir aux annonces.)

— On écrit de Vienne (Autriche):

« M^{lle} Taglioni vient de donner sur le théâtre impérial et royal de la Porte-de-Carinthie, de notre capitale, la première des dix représentations pour lesquelles elle y a été engagée, à raison de 1,000 florins (environ 2,500 fr.) chacune. Elle avait choisi pour cette représentation *la Sylphide*. L'enthousiasme du public viennois, en revoyant la célèbre artiste, a été si grand, que, pendant et après ce court ballet, il l'a rappelée quarante-deux fois de compte fait. Lorsque, après le spectacle, M^{lle} Taglioni fut montée dans sa voiture, un grand nombre de spectateurs en détélérent les chevaux et la traînèrent à l'hôtel où cette artiste est logée. Parmi ceux qui lui rendirent cet hommage, on remarquait un jeune lieutenant des hussards de la garde impériale en grande tenue. Ce fait a attiré l'attention du gouvernement, qui a pris hier un arrêté portant que dorénavant tout fonctionnaire civil ou militaire qui commettrait une pareille extravagance (*ausgelantheit*) serait puni de peines

disciplinaires. L'officier a été mandé devant son chef, qui lui a fait une forte réprimande. »

— On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 5 mai:

« La vingt-deuxième grande fête musicale annuelle de la société philharmonique du Bas-Rhin aura lieu cette année dans notre ville, les deux jours de la Pentecôte (7 et 8 juin). Il y aura de quatorze à quinze cents exécutants. Voici le programme de cette solennité musicale, dont la direction a été confiée à M. Louis Spohr: Premier jour: ouverture des *Francs Juges*, de M. Hector Berlioz, et *Judas Machabée*, oratorio de Haendel avec l'instrumentation de M. Classing; second jour, première partie: ouverture de *Médée*, de M. Cherubini; *Pater noster*, de M. Louis Spohr; deuxième partie: symphonie en la majeur de Beethoven; *Davidde penitente*, cantate, paroles de Metastasio, musique de Mozart. »

— On lit dans le feuilleton d'un journal de Paris, au sujet des dernières courses:

« Les chevaux viennent en voiture au Champ-de-Mars, ils rentrent chez eux en carrosse, trainés par leurs semblables; on n'a point encore poussé le perfectionnement jusqu'à atteler des palefreniers aux équipages de nos seigneurs les chevaux; cela s'appelle des *caravanes*. Dimanche dernier et hier, les chevaux du comte de Cambis, qui appartiennent, ainsi que chacun sait, à d'augustes écuries, ont été ramenés dans une voiture toute neuve et de fort bon goût; des valets en livrée ouvraient les portières et baissaient le marche-pied devant ces *racers*. Les prix des courses ne peuvent pas encore suffire aux frais de la maison de ces fastueux animaux. »

— Un jeune ouvrier de Dijon (Côte-d'Or) avait quitté cette ville depuis quelque temps, lorsqu'il apprit la mort d'une jeune fille qu'il devait épouser. Il revint immédiatement à Dijon et s'en alla au cimetière se brûler la cervelle. On a trouvé près de lui une lettre ouverte et conçue en ces termes:

« La personne qui seule pouvait assurer mon bonheur repose sous cette pierre. J'avais promis de l'épouser; je dois la suivre; il n'y a que la tombe qui puisse nous réunir. Je désire être enterré au lieu où je me suis donné la mort. »

— Parmi les charmantes romances que M^{me} Leplus a chantées dans la brillante soirée de samedi, nous avons applaudi surtout *la Pauvre Jeannette*, dont les paroles sont de notre compatriote M. Antony Rénal et la musique de M. Noblecourt, l'habile chef d'orchestre du Gymnase. La poésie et la musique de cette romance sont remplies d'une grâce et d'un sentiment qui ne pouvaient être exprimés d'une manière plus exquise que par M^{me} Leplus.

— Les *Mémoires d'un Sans-Culotte bas-breton* et *Un Dernier Souvenir*, dont nous avons signalé dernièrement l'apparition, obtiennent le succès de vogue que nous leur avons prédit, succès bien légitimé par le mérite littéraire de ces deux publications, si remarquables à tant de titres. — A Lyon, chez tous les libraires.

— Nous avions annoncé, il y a quelques jours, le premier numéro du *VENGEUR* pour le 17 courant. Mais plusieurs améliorations essentielles à introduire dans l'administration de ce journal ont fait différer son apparition jusqu'au 31 de ce mois.

Ce retard, loin de nuire au *VENGEUR*, ne peut que lui être très-utile, car nous savons positivement que le rédacteur en chef a mis ce temps à profit pour préparer plusieurs articles de la plus grande importance, et qui tous tendent à améliorer la position critique des arts à Lyon.

Nous nous associons de tout cœur à la mission du *VENGEUR*, et nous nous faisons un plaisir de signaler pour dimanche prochain le premier numéro du nouveau journal. (Voir aux annonces.)

QUESTIONS LITTÉRAIRES.

A la demande de M. Perrot: *Quelles sont les deux lettres de l'alphabet dont on ne peut se passer dans la vie?* M^{me} Perrot-Grisi a répondu: Ce sont l'r et l'o (l'air et l'eau).

L'Homme-Cheveux a demandé: *Pourquoi les oiseaux mâles ne sont-ils pas inconstants?*

Logogriphe.

Je peux nourrir avec mon cœur,
Et je peux tuer sans mon cœur.

Dernier mot: Barbe.

VERGNIOLLE, rédacteur-gérant.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

MAISON DES DEUX JUMEAUX,

Galerie de l'Argue, nos 44-46-48-50

EXPOSITION

DE
Manteaux, Paletots, Robes de chambre, etc.

SEULE MAISON A LYON

Pourvue en hautes Nouveautés pour été, et capable d'alimenter en peu de temps les besoins des consommateurs. — Un simple examen dans les magasins, et l'on sera persuadé de la vérité.

EN QUARANTE-HUIT HEURES,

Un Habilleme complet et de commande sera rendu.

LE 1^{ER} JUIN 1840,

M. JÜENIN,

Professeur au Collège royal et dans plusieurs Institutions de Lyon,

OUVRIRA UN

COURS DE MUSIQUE VOCALE EN 90 LEÇONS.

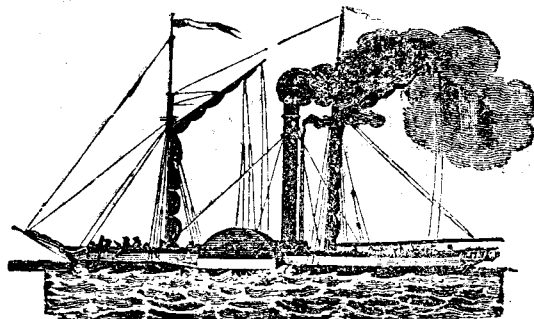
PRIX : 15 FRANCS PAR MOIS,

Sans aucun supplément pour les morceaux de musique, qui tous devront être délivrés gratuitement.

On souscrit tous les jours, de 7 à 9 heures du matin, et de 8 à 10 du soir, chez M. JÜENIN, rue de Pavie, 9, à l'entresol, près du bureau des Papin, bateaux du Rhône.

ENTREPRISE

générale



DES BATEAUX

à vapeur.

L'AIGLE.

Départs tous les jours, à 4 heures 1/2 du matin,

DU PORT DE LA CHARITÉ,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Les bateaux de cette entreprise se distinguent par la supériorité de leur marche.

BANQUE DE PRÉVOYANCE LYONNAISE.

Compagnie d'Assurances mutuelles SUR LA VIE,

FONDÉE A LYON,

OPÉRANT DANS TOUTE LA FRANCE.

Capital de garantie : DEUX MILLIONS.

Sous la surveillance d'un Conseil de censure et d'administration et d'un Comité de vérification composé de quinze souscripteurs. Ce comité vérifie les souscriptions, l'emploi des fonds en provenant, et aucun transfert de rentes ne peut avoir lieu sans son autorisation.

Les transferts s'opèrent par l'entremise de la Recette générale du Rhône ; elle en conserve les fonds et les délivre aux ayant-droit.

OPÉRATIONS.

Dans l'association contre les chances du recrutement.

Une mise de 2,000 fr., souscrite à la naissance de l'enfant et payée à dix-neuf ans, produit environ 1,660 fr.

La même somme, versée en souscrivant, produit environ 36,000 fr.

12 fr. 75 c. payés chaque année pendant 18 ans produisent environ 2,400.

Dans l'association dotale avec la condition du mariage.

2,000 fr. souscrits à la naissance, et payés seulement à la vingt-unième année des filles ou à la vingt-septième des garçons, produisent environ 16,000 fr.

La même somme de 2,000 fr. payée comptant produit environ 35,000 fr.

74 fr. 20 c. payés chaque année pendant 20 ans pour une fille produisent environ 16,000 fr.

51 fr. 20 c. payés pendant 26 ans pour un garçon produisent environ la même somme.

Dans l'association dotale sans la condition du mariage.

2,000 fr. souscrits à la naissance et payés à l'âge de dix ans produisent environ 16,000 fr.

Au comptant, la même somme produit environ 9,000 fr.

Par annuités, 87 fr. 20 c. payés pendant dix ans produisent environ 3,000 fr.

Dans l'association de survie.

Une mise de 2,000 fr. versée dix-huit ou seize ans après la souscription produit environ 4,000 fr., et se trouve ainsi doublée par un dépôt réel de deux ans.

Dans l'association d'accroissement de capital.

Après vingt ans, 1,000 fr. doivent produire environ 5,000 fr.

Dans l'association quasi-viagère.

Les sociétaires sont réunis en compagnies de 10 à 100 personnes, suivant leur âge; les mises se font en rentes sur l'Etat; chaque sociétaire commence par toucher, sans retenue, les arrérages de sa rente. Au fur et à mesure de chaque décès, la rente provenant de la mise du sociétaire décédé est répartie entre les survivants. Le dernier survivant jouit de la rente de ses co-sociétaires jusqu'à la liquidation de la société, laquelle a lieu vingt ans après sa clôture. Le capital de chaque rente est alors restitué aux héritiers des sociétaires décédés et aux titulaires existants.

Dans cette association la rente peut s'élever, pour le dernier survivant, jusqu'à cent pour cent du capital primitif.

Le principe sur lequel reposent toutes les opérations de la Banque de Prévoyance Lyonnaise est la mutualité; ce principe, dont l'application résume ce qu'il y a de plus équitable dans le système d'association, est fécond en heureux résultats, sans pouvoir jamais en présenter de fâcheux.

Directeur général, M. F. GAYETTY.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à l'Administration, QUAI DE RETZ, 43, A LYON, et à tous les représentants de la Banque de Prévoyance Lyonnaise dans les départements.

AUX DEUX PHILIBERT,

Galerie de l'Argue, 51, 53, 55.

FONTAINE, marchand Tailleur,

Préviend MM. les consommateurs qu'il arrive de Paris, d'où il a rapporté un choix considérable

d'Habillements confectionnés dans le dernier genre, soit pour la saison d'hiver, soit pour celle d'été.

Un capital considérable met M. Fontaine à l'abri de toute concurrence, et lui permet de réunir la qualité, l'élégance et le bon marché.

M. Fontaine livrera dans le plus bref délai les articles qu'on voudra bien lui demander.

LE VENGEUR,

REVUE LITTÉRAIRE, DRAMATIQUE, MUSICALE ET ARTISTIQUE DE LYON,

Paraissant tous les Dimanches,

15 FRANCS PAR AN.

Le premier numéro paraîtra le 31 mai courant.

On s'abonne au Bureau du journal, rue de la Préfecture, 1, au 3^{me}.

ÉTUDE

SUR LA LOI PROMULGUÉE LE 28 MAI 1838,

CONCERNANT LES FAILLITES,

PAR M. MARIUS CHASTAING.

Chez NOURTIER, libraire, rue de la Préfecture, 6.

CONTINUATION

DE LA

LIQUIDATION

DES MAGASINS

DES PAUVRES DIABLES,

Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

On y trouve des calicots d'Alsace pour chemises première qualité, à 55 c., les mêmes qui se paient partout 80 c. — Des tissus Sainte-Marie, grande lèze, à 85 c., le tablier valant 1 fr. 50 c. — Des diennes bon teint à 50 c., en très-jolie toile et des surs nouveaux, ce qui établit les robes à 3 fr. — Des jolies mousselines-laines pour robes, à 4 fr. 25 c., valant 2 fr. 50 c. partout. — Un assortiment de schalls en tous genres, ainsi que d'autres objets qui seront vendus beaucoup au-dessous du cours.

AVIS.

Mme PUTAUD, marchande de modes, rue de la Préfecture, n° 12, à Lyon, a l'honneur de prévenir ses clientes qu'elle part à l'instant pour Paris, où elle va se pourvoir d'un grand assortiment varié de tout ce qu'il y a de plus nouveau et de meilleur genre.

Elle reviendra dans quelques jours avec un choix d'articles le plus à la mode, et les personnes qui l'honoront de leur confiance trouveront de quoi satisfaire tous leurs goûts dans son magasin qui vient d'être restauré à neuf.

Essence Américaine,

DE JOHN TENDER, PHARMAC. A NEW-YORK,

Spécifique approuvé contre les Maladies secrètes.

Trois flacons suffisent pour une guérison radicale qu'on obtient en quelques jours.

Dépôt chez M. ROMAN, pharmacien, rue du Plat, n° 13. — Prix du flacon : 5 francs.

NOUVEAU

SALON DE COIFFURE.

Coupe des cheveux, 25 c.

FÉLIX CHARANSONET, galerie de l'Argue, escalier F, à l'entresol, vis-à-vis les Deux Jumeaux.

Cet établissement, quoique à sa naissance, se recommande par l'élégance avec laquelle il est décoré et par le zèle, l'activité et le goût du propriétaire, qui reçoit des abonnements au mois et à l'année, et qui s'efforcera de mériter la confiance du public.

PÂTE PECTORALE ET SIROP PECTORAL

De Nafé d'Arabie,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au Dépôt général de la Pharmacie des Célestins;

Chez VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve, à Lyon.

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures diners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte. Grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.